

# REOUVERTURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PROTOCOLE A PARTIR DE MAI 2021

Pour la santé de tous, merci de respecter scrupuleusement les mesures suivantes :

## GENERALITES

### PORT DU MASQUE

Port du masque obligatoire (chirurgical ou en tissu de catégorie 1) dès l'âge de 11 ans, fortement recommandé dès l'âge de 6 ans en dehors de l'activité sportive.



### GESTES BARRIERES

Ne pas se serrer les mains,  
Eternuer ou tousser dans son coude ou dans un mouchoir,  
Utiliser des mouchoirs à usages uniques et les jeter,  
Eviter de se toucher le visage,  
Ne pas entrer dans le bâtiment en cas de symptômes.



### LAVAGE DES MAINS

Se laver les mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie du bâtiment.



### DISTANCIATION

Eviter les regroupements,  
Dès que possible, conserver une distanciation appropriée entre les personnes :



### AERATION

Aérer fréquemment la salle par l'ouverture des fenêtres ou portes.



### DESINFECTION

Désinfecter les objets communs avant et après utilisation (désinfectant à la charge des utilisateurs).

## CONSOMMATION BOISSONS / ALIMENTS

---

La consommation de boissons et d'aliments pourra avoir lieu dans les clubhouses dans les conditions suivantes :

- |                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
| A partir du 19 mai 2021  |  | Les consommations doivent être prises en <b>extérieur</b> par <b>table de six personnes assises maximum</b> , en position <b>assise</b> .<br>A l'intérieur, elle devra se faire de façon isolée.<br><i>La consommation au bar, le cas échéant, est proscrite.</i>   |
| A partir du 9 juin 2021  |  | Il sera possible de consommer à l' <b>intérieur</b> des bâtiments, par <b>table de six personnes assises maximum</b> , en position <b>assise avec une jauge de 50 % de l'effectif</b> (cf Information du service Sports-Animation et Vie Associative).<br><i>La consommation au bar, le cas échéant, est proscrite.</i> |
| A partir du 30 juin 2021 |  | Le protocole en vigueur devra être respecté.  |

# PARTICULARITES PAR LIEU

## en fonction des étapes du déconfinement dans le respect des protocoles en vigueur

(Extrait des pièces jointes : protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportifs / protocole sanitaire lors d'événements sportifs se déroulant sur l'espace public)

### ACCES AUX PRATIQUANTS ENCADRES

#### EXTERIEUR

A partir du 19 mai 2021		Les équipements sportifs extérieurs sont ouverts à tous, <b>hors activités avec contact pour les adultes</b> (limitation de groupes de <b>10 personnes sur la voie publique</b> ).
A partir du 9 juin 2021		Les équipements sportifs extérieurs sont <b>ouverts à tous</b> (limitation de groupes de <b>10 personnes sur la voie publique</b> ).
A partir du 30 juin 2021		Les équipements sportifs extérieurs sont <b>ouverts à tous</b> (plus de restriction du nombre de personnes sur la voie publique).

#### INTERIEUR

A partir du 19 mai 2021		Les équipements sportifs intérieurs sont ouverts <b>aux mineurs uniquement</b> (scolaire, périscolaire et extrascolaire).
A partir du 9 juin 2021		Les équipements sportifs intérieurs sont ouverts également aux <b>adultes hors activités avec contact</b> et en respectant une <b>jauge de 50 % de la capacité de la salle</b> (cf : tableau ci-joint).
A partir du 30 juin 2021		Les équipements sportifs intérieurs sont ouverts à tous et pour toutes les pratiques.

***Les vestiaires ne sont pas accessibles, les pratiquants doivent venir en tenue adaptée.***

## COMPETITIONS

### EXTERIEUR

A partir du 19 mai 2021		Les compétitions sont autorisées pour tous, <b>sauf pour les activités adultes avec contact</b> , avec une <b>limitation de 50 participants</b> simultanés ou par épreuve <b>sur l'espace public</b> .
A partir du 9 juin 2021		Les compétitions sont autorisées pour tous avec une <b>limitation de 500 participants</b> simultanés ou par épreuve <b>sur l'espace public</b> .
A partir du 30 juin 2021		Les compétitions sont autorisées pour tous avec une <b>limitation de 2 500 participants</b> simultanés ou par épreuve sur l'espace public.

### INTERIEUR

A partir du 19 mai 2021		Les compétitions sont autorisées pour les <b>mineurs uniquement</b> .
A partir du 9 juin 2021		Les compétitions sont autorisées également aux <b>adultes hors activités avec contact</b> et en respectant une <b>jauge de 50 % de la capacité de la salle</b> (cf : tableau ci-joint).
A partir du 30 juin 2021		Les compétitions sont autorisées sans restriction.

## SPECTATEURS

### EXTERIEUR

A partir du 19 mai 2021		Les spectateurs sont accueillis si les <b>places sont assises</b> et dans la limite de <b>10 personnes maximum sur l'espace public ; dans les équipements, la limite est de 35 % de la capacité du lieu</b> (cf. tableau ci-joint).
A partir du 9 juin 2021		Les spectateurs sont accueillis si les <b>places sont assises</b> et dans la limite de <b>10 personnes maximum sur l'espace public ; dans les équipements, la limite est de 65 % de la capacité du lieu</b> (cf. tableau ci-joint).
A partir du 30 juin 2021		Les spectateurs, <b>assis et debout</b> , sont accueillis dans la limite de la jauge (cf. tableau ci-joint).

### INTERIEUR

A partir du 19 mai 2021		Les spectateurs sont accueillis si les places sont <b>assises</b> et dans la limite de <b>35 % de la capacité du lieu</b> (cf. tableau ci-joint)
A partir du 9 juin 2021		Les spectateurs sont accueillis si les places sont <b>assises</b> et dans la limite de <b>65 % de la capacité du lieu</b> (cf. tableau ci-joint)
A partir du 30 juin 2021		Les spectateurs, <b>assis et debout</b> , sont accueillis dans la limite de la jauge (cf. tableau ci-joint)

*Les buvettes ne sont autorisées qu'en terrasse avec des places assises par table de 6 maximum en fonction du protocole HCR (pour les bars, les restaurants), l'association souhaitant mettre en place ce service devra se rapprocher de la collectivité en proposant un protocole adapté en fonction des mesures sanitaires en vigueur. L'ouverture de la buvette ne pourra avoir lieu qu'après validation de la ville.*

*L'association ou l'encadrant scolaire sera en charge de faire appliquer les gestes barrières et la distanciation entre les personnes.*

Toutes ces mesures sont susceptibles d'être modifiées en fonction des préconisations gouvernementales.

# Jauges dans les équipements sportifs

(Nombre de personnes maximum présentes)

Bâtiments	Salles	Pratiquants adultes* (Entraînement et compétition) Du 9 juin au 30 juin	Spectateurs			
			A partir du 19 mai ASSIS	A partir du 9 juin ASSIS	A partir du 30 juin ASSIS et DEBOUT	
			Seulement pour les salles équipées de tribunes			
Centre sportif	Dojo	60			Vu la configuration de la salle, pas de jauge, distanciation à respecter.	
	Grande salle	66	105	195	330	
	Salle de danse	40			Vu la configuration de la salle, pas de jauge, distanciation à respecter.	
COSEC	Grande salle	95	30	57	109	
Tennis Verdins	Salle polyvalente	98			Vu la configuration de la salle, pas de jauge, distanciation à respecter.	
Salle de boxe	Grande salle	24				
Salle d'armes	Grande salle	49				
Complexe Tennistique Municipal de Varye	Grande salle	50	25	46	80	
Grandes plantes	Grande salle	33			Vu la configuration de la salle, pas de jauge, distanciation à respecter.	
Petites plantes	Grande salle	28				
Stade des Verdins	Terrain d'honneur	Extérieur / Non limité	105	195	315	
	Terrain synthétique		Vu l'espace, pas de jauge, distanciation à respecter entre les places <u>ASSISES</u> .		Vu l'espace, pas de jauge, distanciation à respecter.	
Stade de Varye	Terrain					
Stade Tavernier	Terrain		151	280	437	
Pétanque	Terrain					
Boules lyonnaises	Terrain			Vu l'espace, pas de jauge, distanciation à respecter entre les places <u>ASSISES</u> .		Vu l'espace, pas de jauge, distanciation à respecter.

\* pas de jauge pour les mineurs